

## A.10. LA PÉVÈLE

### A.10.1. LA SITUATION

La Pévèle, au sud-est de l'arrondissement, débute à l'est de l'autoroute A1 et de la forêt de Phalempin et se prolonge jusqu'au Douaisis au sud (région d'Orchies) et vers la Belgique à l'est (Tournaisis).

Le territoire possède des caractéristiques spécifiques :

- un espace agricole très important. En moyenne, les terrains à vocation agricole représentent encore 80 % de la superficie totale ;
- un paysage de qualité, notamment dans la vallée de la Marque et autour de Mons-en-Pévèle ;
- une croissance démographique soutenue durant les vingt dernières années, de l'ordre de 20 %, avec une construction importante de résidences principales.

On distingue assez nettement plusieurs secteurs :

- au nord-ouest, le secteur est parvenu à un stade d'urbanisation relativement avancé. Les communes d'Avelin, de Pont-à-Marcq, de Mérignies et d'Ennevelin se situent à proximité immédiate de l'agglomération lilloise, des infrastructures majeures, des pôles d'activité de Lesquin et de Seclin. Il faut néanmoins observer une dégradation du paysage, notamment par l'effet de coupures visuelles, induites par les autoroutes, les lignes haute tension, l'aéroport de Lille-Lesquin et le passage de la ligne TGV. D'autre part, l'urbanisation ne s'est pas toujours réalisée de façon homogène et maîtrisée ;
- au nord-est, le plateau du Mélantois, peu boisé, est coupé par la vallée de la Marque. Bien que proche de l'agglomération lilloise, ce secteur est relativement peu urbanisé. Cysoing en constitue la ville centre ;
- au sud, le secteur est orienté vers la culture légumière autour de Mons-en-Pévèle et de Templeuve, et vers la sélection de semences à Cappelle et à Templeuve. Cette vocation agricole de haut niveau est confirmée par la présence du

lycée agricole de Genech dont le rayonnement dépasse largement les frontières régionales.

### A.10.2. LES ENJEUX

La Pévèle peut connaître un développement économique relativement important, mieux s'intégrer à la métropole lilloise, tout en conservant ses atouts liés au cadre de vie et aux loisirs « verts ».

La réussite d'un tel projet pour le territoire de la Pévèle exige une politique intercommunale et partenariale dans trois domaines :

- le développement économique ;
- l'environnement, par la poursuite, avec toutes les communes de la Pévèle, d'une politique de valorisation de l'espace, de l'eau et des déchets ;
- l'agriculture, par la contractualisation, entre la collectivité, les agriculteurs et les autres gestionnaires du territoire, afin de promouvoir « l'espace Pévèle ».

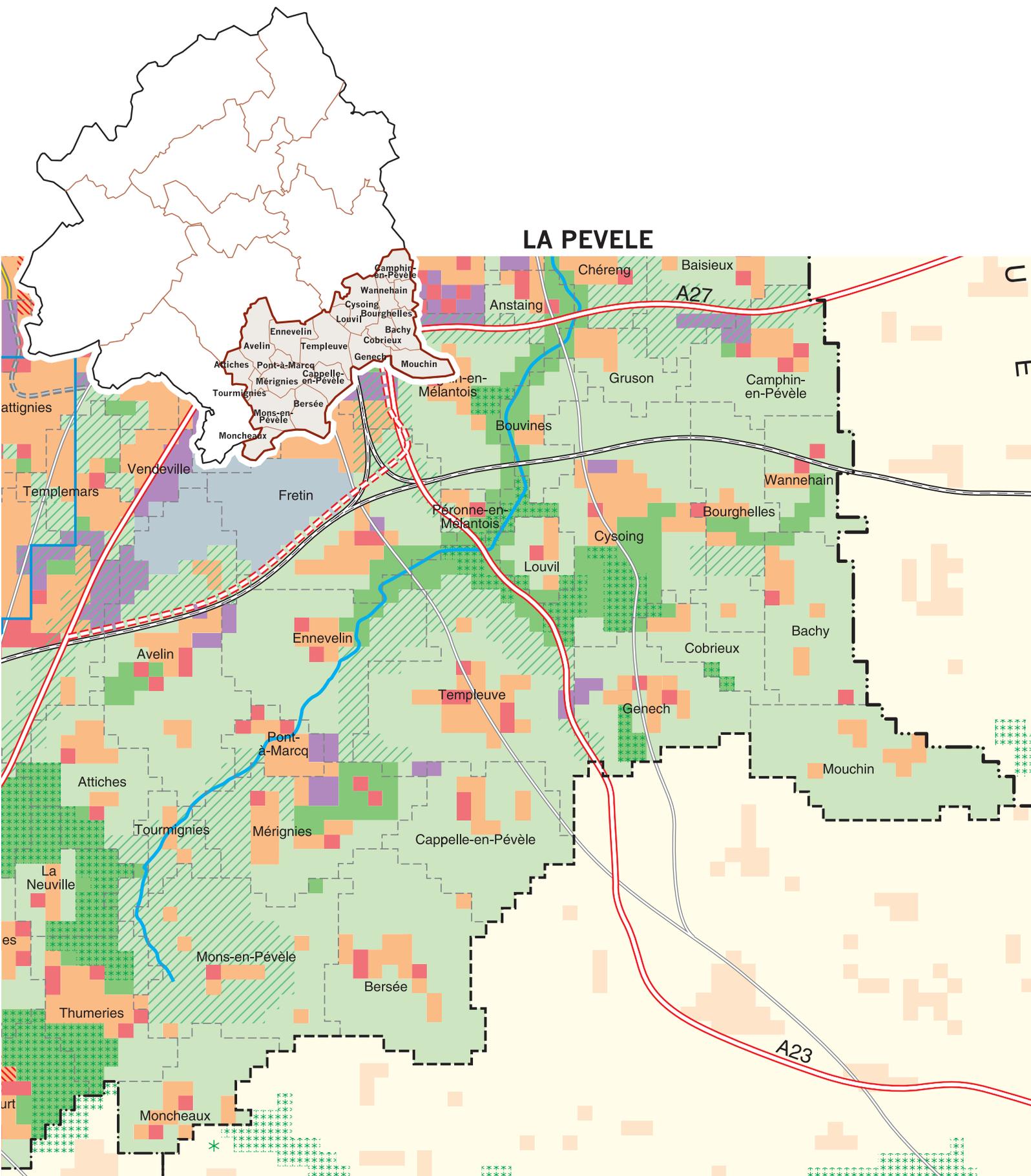
Le secteur doit s'organiser à partir de ses trois points d'appui : Pont-à-Marcq, Templeuve, et Cysoing.

### A.10.3. LES ORIENTATIONS D'AMÉNAGEMENT

L'équilibre entre le développement économique et le cadre de vie se concrétisera par :

#### *Les infrastructures de transport*

- réalisation des échangeurs de Templeuve - Genech et Baisieux - Cysoing ;
- amélioration de la liaison entre Seclin - Orchies d'une part et Seclin - Templeuve d'autre part grâce aux contournements de Pont-à-Marcq et d'Avelin et à la voie nouvelle vers l'échangeur de Templeuve. Pour éviter un usage parasite de cet itinéraire par des flux de transit, il ne pourra être réalisé dans sa totalité que parallèlement à la partie est du contournement sud (A1-A23-A 27) ;
- amélioration de la liaison Bachy - Genech - Templeuve ;



# LA PEVELE

## L'OCCUPATION DOMINANTE DU SOL

- Zone urbaine
- Extension urbaine multifonctionnelle
- Extension urbaine à dominante économique
- Espace à dominante naturelle et récréative
- Espace agricole protégé
- Aéroport

## LA QUALIFICATION DE L'ESPACE

- Requalification urbaine et ville renouvelée
- Site urbain à protéger
- Espace boisé à préserver ou à créer
- Préservation et développement de la qualité du paysage
- Zone de très forte vulnérabilité de la nappe phréatique, tracé simplifié

## LES INFRASTRUCTURES

- Autoroutes et voies rapides
- Autoroutes et voies rapides en projet
- Voies d'eau
- T.G.V.
- Tramway
- Métro
- Extension en site propre
- Voies ferrées

- Frontière
- Limite de l'Arrondissement
- Limite communale

81 ha

9 ha

1 2,5 km

N

- contournement de Cysoing et de Camphin-en-Pévèle (CD93-CD90) ;
- réalisation du contournement sud-est qui assurera la liaison rapide entre les autoroutes de Paris, Valenciennes et Bruxelles.

Enfin, un effort particulier est à réaliser pour la desserte en transports en commun. Les lignes ferroviaires Lille - Tournai et Lille - Valenciennes peuvent servir de pôles d'échanges en développant les gares locales (Templeuve - Baisieux). La ligne Ascq - Orchies doit être valorisée, car elle offre une opportunité forte de desserte du secteur, notamment des communes de Cysoing et Genech.

### ***La fonction résidentielle***

Les extensions urbaines liées à l'habitat devront être bien réparties sur le territoire et éviter le mitage de l'espace. Elles devront s'adapter à une nouvelle demande en logements locatifs de la part des jeunes ménages et des personnes âgées, pour qui le logement collectif dans ces petites villes paraît bien adapté. Une politique de l'habitat social adapté au caractère périurbain de la zone doit être mise en place pour cela.

### ***De nouveaux espaces économiques***

- la localisation de nouveaux sites d'activités d'intérêt stratégique est prévue : un site important à Avelin-Seclin au sud de l'aéroport ; deux autres à Templeuve-Genech, autour du futur échangeur, et à Baisieux-Camphin, le long de l'autoroute A27.

Localisé dans un paysage de qualité, le site d'activités de Baisieux-Camphin, appellera un traitement particulièrement soigné. Sa conception devra assurer une bonne intégration dans un site rural largement ouvert, le long de l'autoroute, et marqué, à Camphin, par la présence de plantations importantes ; cet objectif pourra être atteint grâce, en particulier, à des espaces plantés généreux, une organisation des vides et des constructions appuyée sur le dessin des infrastructures et des grandes composantes du paysage, des bâtiments de hauteur limitée et au traitement adapté.

La réalisation de cette opération est, en outre, conditionnée par celle de l'échangeur sur l'A 27 et la mise en place de protections phoniques adaptées.

- les zones d'activités de Fretin, de Pont-à-Marcq, d'Avelin, d'Ennevelin seront étendues. Ce secteur multisites, à vocation économique, représentera un pôle de niveau métropolitain si, et seulement si, il est géré de façon intégrée. Une zone d'activités est également prévue sur Templeuve et Capelle-en-Pévèle vers le carrefour de la Croisette ;

- la multifonctionnalité de ces espaces sera développée pour faire cohabiter l'activité, l'habitat et les loisirs dans un cadre de verdure : à l'est de Mérignies un tel espace pourra être aménagé autour d'un golf.

### ***La qualité des sites et paysages***

- une attention particulière doit être portée à la protection et à la gestion des « espaces à dominante naturelle et récréative », que constituent les vallées de la Marque et du Rieu de Bourghelles, les bois de la Tassonnière, des Lagues, de Wannehain, de La Noyelle. Il faudra, en particulier, assurer la continuité écologique de l'espace. L'ouverture au public des espaces boisés est à organiser dans la vallée de la Marque, de Bouvines à Gruson ;

- les espaces situés au sud de Pont-à-Marcq et autour de Templeuve, terres agricoles de qualité paysagère, seront mis en valeur par des actions intercommunales et partenariales : création d'espaces verts, assainissement, gestion écologique des déchets, etc. ;

- la vocation touristique de la Pévèle s'affirmera davantage. Le tourisme « vert » et de proximité peut pleinement se développer sans nécessiter d'équipements lourds. Le projet de parc de la Marque constitue une opportunité forte de valorisation du secteur.

### ***Les espaces agricoles***

Ils seront strictement protégés pour maintenir la pérennité de l'activité et préserver la qualité des paysages.

Un partenariat entre la profession agricole et les collectivités locales est à rechercher pour la mise en œuvre d'une politique de promotion des produits et de l'activité agricole du territoire.